

TARIF DES COTISATIONS 2021

(Déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% : déclaration 2042, chapitre 7, postes AC & AE)

Catégorie	Salaire brut annuel	Montant de la cotisation			<i>A titre indicatif : Montant de la cotisation annuelle après déduction des impôts</i>
		Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle	
Solidarité, retraité, chômeur, autres cas Inférieur ou égal à 21 000 €		10,25 €	30,75 €	123 €	40,60 €
Technicien	Supérieur à 21 000 €	14,50 €	43,50 €	174 €	57,42 €
Cadre	Inférieur ou égal à 36 000 €	16,50 €	49,50 €	198 €	65,34 €
	Supérieur à 36 000 €	20,50 €	61,50 €	246 €	81,18 €

Nota : L'adhésion est reconduite par tacite reconduction, sauf retrait d'adhésion signifié par courrier.
La cotisation reste due au prorata des trimestres à terme échu (**Article L2141-3 du Code du travail**).